

REÇU A LA PRÉFECTURE
20 JUIN 2006

Service instructeur
Mission Grands Equipements

N° 3^e/10006

Service consulté

**Lancement d'une étude préliminaire socio-économique
d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin Supérieur**

Résumé : *Le présent rapport propose le lancement, sous notre maîtrise d'ouvrage, d'une étude préliminaire socio-économique d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin Supérieur. Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 300 000 € TTC.*

Depuis la décision du gouvernement en 1997 d'abandonner le projet de mise à grand gabarit du Canal du Rhône au Rhin, aucun investissement majeur en infrastructure de transport n'a été réalisé entre le sillon rhénan et le sillon rhodanien, ni pour créer de nouvelles capacités pour le transport de fret, ni pour offrir des alternatives à l'usage de la route.

Parallèlement, les indicateurs tendent à montrer que la croissance de marchandises se poursuit et qu'elle privilégie essentiellement le mode routier.

Autant pour sécuriser les conditions de transports et réduire les émissions de gaz à effet de serre, que pour favoriser un développement durable, il importe de rechercher des solutions alternatives au tout routier.

C'est dans ce contexte que sous la maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France, les régions Lorraine et Rhône-Alpes ont engagé des études destinées à promouvoir une liaison fluviale entre la Saône et la Moselle, qui en cas de réalisation, laisserait l'Alsace à l'écart des grandes artères du maillage fluvial européen.

A l'initiative du Sénateur et Conseiller Général du Bas-Rhin, M. Francis GRIGNON, l'Etat a accepté de soutenir une réflexion tendant, selon le Ministre M. François GOULARD « à apprécier les possibilités de concilier la pertinence économique d'un projet de liaison entre le Rhin et la Saône avec l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement. Elle pourrait permettre d'identifier au mieux les perspectives et bénéfiques d'un report modal vers le mode fluvial ainsi que les besoins en infrastructures au regard des contraintes acceptables pour l'environnement ».

Pour des raisons de territorialité, il a été convenu avec le Département du Bas-Rhin que la maîtrise d'ouvrage de cette réflexion serait assurée par notre collectivité.

Afin de bien poser les enjeux et de vérifier la pertinence d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin, la démarche va d'abord consister à réaliser une étude préliminaire socio-économique.

Cette dernière, dans une approche prospective et totalement ouverte (quant à l'opportunité ou non de réalisation), devra évaluer l'impact socio-économique et géostratégique du projet, les perspectives et conditions d'un report modal vers le fluvial ainsi que les besoins corrélatifs en infrastructures.

Cette étude a un caractère préliminaire dans la mesure où dès lors que la pertinence socio-économique du projet sera démontrée, elle sera suivie d'études de faisabilité technique, d'impact environnemental, et d'études comparatives de tracés.

Pour un coût estimé à 300 000 € TTC pour cette étude préliminaire, le plan prévisionnel de financement a été prévu comme suit :

ETAT	50 000 €
Région Alsace	50 000 €
CCI Strasbourg	10 000 €
CCI Mulhouse	12 000 €
CCI Colmar	4 000 €
Port de Colmar	4 000 €
Port de Strasbourg	10 000 €
CG Bas-Rhin	80 000 €
CG Haut-Rhin	80 000 €
TOTAL	300 000 €

Il convient de préciser que d'autres partenaires ont été sollicités (exemple : Le Consortium pour le Développement des Voies Navigables de l'Est et du Sud-Est, ou le Conseil Général du Jura qui a d'ores et déjà donné un accord de principe qui reste à confirmer) et pourraient également apporter une contribution financière.

Dans ce cas, ces aides viendraient prioritairement en déduction des parts des Département du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de sorte que les contributions finales de ces derniers soient identiques et puissent se situer à des niveaux équivalents à ceux de l'Etat et de la Région.

Pour le suivi de l'étude, un Comité de pilotage sera constitué avec l'ensemble des cofinanceurs.

En sa qualité de Président de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports, M. Bernard NOTTER pourrait piloter le projet en concertation étroite avec M. Francis GRIGNON, Sénateur et Conseiller Général du Bas-Rhin.

En conclusion, et sans méconnaître les difficultés de ce dossier (faiblesse des moyens consacrés au plan national à la voie d'eau, disponibilité des emprises foncières non garanties...), il apparaît que la relance d'un projet de liaison fluviale moderne entre le Rhin et la Saône a un caractère structurant et porteur d'avenir, comme l'a exprimé le Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire, M. Christian ESTROSI lors de sa récente visite dans notre département.

Je vous propose donc :

- d'accepter l'engagement, sous notre maîtrise d'ouvrage, d'une étude préliminaire socio-économique d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin Supérieur ;
- de m'autoriser à souscrire le marché nécessaire ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la consultation y afférente ;
- d'assurer le préfinancement de cette étude donc le coût est prévu à 300 000 € TTC et d'ajuster la contribution de notre collectivité en fonction des concours obtenus ; les crédits nécessaires seront prélevés sur les dépenses de la section de fonctionnement Chapitre 011, nature 617, fonction 824, enveloppe 85111 ;
- de m'autoriser à signer tous les documents relatifs tant à ce marché qu'à la mise en œuvre du projet et à son financement ;
- de désigner M. Bernard NOTTER, Président de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports, pour piloter cette étude en concertation avec M. Francis GRIGNON Sénateur et Conseiller Général du Bas-Rhin.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



REÇU A LA PRÉFECTURE
20 JUIN 2006

Charles BUITNER